

PV du Conseil municipal du vendredi 28 juin 2019

M. WADOUX, Maire, accueille les conseillers et procède à l'appel à 19h00.

M. VANETTI est élu secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-  **approuve** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 avril 2019.
-

1. PATRIMOINE

1.1 CESSION DE TERRAIN

Le Maire, Jean-Pierre WADOUX, s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre la présente délibération en vous proposant de nous prononcer en faveur de la cession de la parcelle suivante :

N° de parcelles	Surface	Adresse	Prix	Acheteur
D 1496	382 m ² environ	Lieudit « le Pusoux » 70000 NOIDANS-LES-VESOUL	1,50 € /m ²	Marc SEEBERT 4 rue du Lieutenant De Barbeyrac 70000 NOIDANS-LES-VESOUL

Les frais notariés et les éventuels frais annexes sont à la charge de l'acquéreur.


VOTES : 18

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-  **approuve** la cession de la parcelle ci-dessus mentionnée et autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à la cession de celle-ci.
-

2. QUESTIONS DIVERSES

2.1. PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE - RAPPORT ANNUEL 2018

Le rapporteur, Philippe CHATELAIN, s'exprime en ces termes :

Conformément à l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de soumettre le présent rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable à votre approbation (cf. *Annexe I*).


VOTES : 18

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-  **approuve** le rapport 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (*Annexe I*).
-

2.2 STRUCTURE MULTI-ACCUEIL - RAPPORT D'ACTIVITE 2018

Le rapporteur, Françoise SORIANO, s'exprime en ces termes :

Conformément à l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de soumettre le rapport concernant la délégation de service public de la structure multi-accueil « le jardin des bouts d'choux » à votre approbation (cf. *annexe II*).

VOTES : 18

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :



-  **approuve** le rapport concernant la délégation de service public du multi-accueil (*Annexe II*).
-

2.3 SIED 70 - OPTIMISATION DE L'INSTALLATION COMMUNALE D'ECLAIRAGE PUBLIC AUX ABORDS DE L'EGLISE

Le Maire, Jean-Pierre WADOUX, s'exprime en ces termes :

Il y a lieu de réaliser des travaux relevant d'une compétence optionnelle du SIED 70 auquel la commune adhère.

Ces travaux pourront consister en :

-  la dépose de 10 candélabres et de 18 luminaires existants équipés de lampes à vapeur de sodium haute pression de 150W ;
-  la fourniture et la pose de 4 colonnes lumineuses le long de la nouvelle voirie, identiques à celles installées récemment dans le secteur, type Shuffle de marque COMATELEC, thermolaquées RAL gris 900 sablé ;

- la fourniture et la pose de 6 réglettes équipées de leds, en façade de bâtiments, pour l'éclairage de la rue Thévenin ;
- la fourniture et la pose de 2 lampadaires, rue du Souvenir, thermolaqués RAL 5024, composés chacun d'un mât en acier de 7 mètres de hauteur, d'une crosse de 1 mètre de saillie et d'un luminaire type Métro de marque ECLATEC, équipé de leds ;
- la fourniture et la pose de 8 projecteurs encastrés au sol, équipés de leds, pour la mise en valeur de la fontaine et du monument aux morts ;
- la fourniture et la pose de 2 projecteurs, équipés de leds, pour la mise en valeur de l'église ;
- la fourniture et la pose de bandeaux leds, pour la mise en valeur des murs en pierre projetés ;
- la fourniture et la pose de 16 projecteurs encastrés au sol, équipés de leds, pour le balisage de la place piétonne, dont 6 fonctionnant à l'énergie solaire ;
- la fourniture et la pose de 4 réglettes leds encastrées dans le mur de l'église, pour l'éclairage de l'accès PMR, fonctionnant avec une détection de présence ;
- la fourniture et la pose d'une borne escamotable pour manifestations équipées de prises électriques et eau potable ;
- la création d'un nouveau point de comptage (éclairage public et borne escamotable) à l'arrière de l'ancienne mairie.

Ces travaux permettront une économie de consommation énergétique supérieure à 50% sur les luminaires remplacés et pourront générer des Certificats d'économies d'énergie.

VOTES : 18

POUR : 17

CONTRE : 1
M. GUILLEMAIN

ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **approuve** le programme des travaux à réaliser par le SIED 70 présentés ;
- **autorise** la signature par Monsieur le Maire de la convention de mandat et de son annexe financière prévisionnelle ;
- **mandate** le SIED70 pour la gestion et la valorisation des Certificats d'économies d'énergie (CEE) générés par cette opération et pour signer au nom de la commune tous les documents nécessaires à la constitution du dossier de demande de CEE ;
- **transfère** au SIED70 l'intégralité des Certificats d'économie d'énergie (CEE) valorisés et générés par ces travaux d'optimisation pour lesquels le SIED 70 apportera une aide maximale de 80% de leur montant HT ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer le mandat relatif aux CEE ;
- **s'engage à** prévoir au budget les crédits nécessaires.

3. INFORMATIONS DIVERSES

- SIED : rapport d'activité 2018 ;
- SIED : abandon de la compétence « chaufferie au bois et réseau de chaleur » de Jussey ;
- DDSP : « la sécurité au quotidien » ;
- Vaivre et Montoille : projet de parc photovoltaïque au sol ;
- Chantier international avec le Centre de Beaumotte
- Soirée du 13 juillet : sécurisation des accès

La séance est levée à 20h30.